

Règlement pour la location d'e-bike auprès d'Echallens Région Tourisme

1. Conditions de location

- **Âge minimum** : L'âge minimum pour la location est de 18 ans. En dessous de cet âge, la location est autorisée dès 14 ans, uniquement si la personne détient un permis de vélomoteur et est accompagnée par des personnes majeures.
- **Pièce d'identité** : une carte d'identité est demandée à la location et fera office de garantie. Une photocopie de cette dernière sera également faite et gardée dans les dossiers d'Echallens Région Tourisme pour une durée d'un mois.
- **Caution/Dépôt de garantie** : Echallens Région Tourisme ne demande pas de caution ou de dépôt de garantie.

2. Utilisation du vélo

- **Respect du code de la route** : merci de circuler de façon responsable en respectant les usagers de la route, mais également les promeneurs et les cavaliers.
- **Casque** : Le port du casque est obligatoire. Echallens Région Tourisme décline toute responsabilité en cas de non-respect du port de ce dernier.
- **Lumières** : L'éclairage de jour est obligatoire pour tous les vélos électriques. En cas de non-respect et d'amande, les frais incombent à l'utilisateur.
- **Interdictions** :
 - Transport de passagers
 - Utilisation sous l'effet d'alcool ou de drogues.
 - Conduite dangereuse ou irresponsable

3. Entretien et responsabilité

- **Retour en bon état** : Le locataire de l'e-bike est responsable des dommages éventuels. Un état des lieux sera fait au départ ainsi qu'au retour.
- **Vol ou perte** : En cas de vol ou de perte, la charge du remplacement du vélo incombe au locataire.

- **Assurance** : Nous vous recommandons fortement d'avoir une assurance RC (responsabilité civile) lors de la location d'un e-bike auprès d'Echallens Région Tourisme.
- **Crevaisson** : En cas de crevaisson, le locataire prend en charge les réparations et s'engage à ramener le vélo dans tous les cas. Echallens Région Tourisme met à disposition un e-bike moyennant un tarif de location et ne propose pas d'assistance.

4. Durée et restitution

- **Respect des horaires** : Nous vous prions de retourner le vélo à l'heure convenue pour éviter des frais supplémentaires. Si le vélo n'est pas ramené pour la fermeture des locaux, une pénalité de 150.- CHF sera demandée.
- **Lieu de restitution** : Le lieu de restitution de l'e-bike se fait dans les locaux d'Echallens Région Tourisme, Place de l'Hôtel de Ville 3, 1040 Echallens.

Règlement fait à Echallens, le 23 mars 2025

Date de la location _____

Nom et Prénom _____

Signature _____